

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 janvier 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain située 35, chemin de la Tassine et appartenant aux époux Duret.

Cette parcelle, qui couvre une superficie de 415 mètres carrés, est nécessaire à l'élargissement de ladite voie.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ce bien serait acquis à titre gratuit ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,